

---

**Nombre de  
membres en  
exercice: 15**

**Séance du 11 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 11 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de Gérard PARAISOT, Maire.

**Présents : 11**

**Sont présents:** Armand CALIPPE, Romain CAUCHON, Christelle CAVILLON-BADIOU, Coralie DAMONEZ, Audrey DELMOTTE, Claude EECKHOUT, Jean-Michel FLET, Freddy HAULTCOEUR, Carole LEMATTRE-ROUTIER, Elodie THERRY

**Votants: 13**

**Représentés:** Frédéric CROUTELLE par Freddy HAULTCOEUR, Marie-Christine CRUSEL par Romain CAUCHON

**Excuses:**

**Absents:** Vanessa FREROT, François HEDOUIN

**Secrétaire de séance:** Armand CALIPPE

---

Un ajout à l'ordre du jour est proposé : il s'agit de la convention avec Monsieur Picquet et la commune pour l'extension de réseaux

Le conseil accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire enchaîne sur l'approbation du compte rendu du 21 mars 2022.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du 21 mars 2022.

**1 - GESTION CANTINE - DE202236**

Deux devis sont proposés à l'assemblée afin de moderniser la gestion de la cantine. Concernant les commandes, les parents pourront désormais commander en direct sur un logiciel de commandes sans passer par le personnel communal. Les délais de commande restent les mêmes, cad le lundi pour le lundi suivant, le mardi pour le mardi suivant ,etc.

La facturation s'effectuera au mois.

Un premier devis de Agedi de 1500 € et un second de Servi Plus de 657.90 + un abonnement annuel de 310.80 € sont proposés.

Le Conseil accepte à l'unanimité le devis de Servi Plus étant le moins onéreux et répondant aux besoins.

**2 - Modification du règlement intérieur de la salle polyvalente - DE202237**

Le Conseil a décidé d'ajouter quelques modifications au règlement intérieur de la salle polyvalente :

Points ajoutés au règlement intérieur :

- en plus, il y a lieu de séparer les verres ; les corps creux et les cartons
- vider les poubelles à l'entrée et à l'arrière de la salle
- remettre en place les chaises par pile de 5, le long du mur, en évitant de les placer devant les radiateurs
- en plus de interdictions d'accrocher des décorations au plafonds ainsi que sur les murs, sauf avec des crochets prévus à cet effet

Le Conseil accepte à l'unanimité les ajouts au règlement intérieur de la salle polyvalente.

### 3 - Modification du règlement intérieur de régie cantine - DE202238

Le règlement intérieur de la régie cantine doit être modifié concernant la réservation des repas.

- la réservation des repas se fera désormais une semaine sur l'autre : réservation le lundi pour le lundi suivant, etc.

Le conseil accepte à l'unanimité

### 4 - Convention Monsieur Picquet et la Commune de Moyenneville - DE202239

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de Monsieur Picquet de passer une convention avec la commune pour le réseau public de distribution d'électricité et de télécommunication nécessaire au projet de vente de son terrain situé rue de Béhen à BIENFAY.

Après un chiffrage auprès de la FDE les frais s'élèvent à 6 211.32 €, partie extension électrique et du réseau de communication électronique.

La convention demandera une part de 50% à Monsieur Picquet soit 3105.66 € qui devront être réglés à la signature de la convention.

Le Conseil accepte que Monsieur le Maire établisse une convention avec Monsieur Picquet,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se référant à cette convention. (Devis FDE)

### 5 - VOTE DES TAUX 2022 - DE202240

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022. Il ajoute que l'augmentation des impôts ne sera donc pas due à la taxe communale mais à l'augmentation des bases d'impositions, indépendantes du conseil

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.54+18.08 = 43.62 %	43.62 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36.70%	36.70 %
CFE	13.12%	13.12 %

Concernant la taxe sur le foncier bâti, la part communale est de 18.08%, les 25.54% correspondent au reversement à la région Haut de France

Le Conseil accepte à l'unanimité de laisser les taux identiques à 2021.

## 6 - VOTE DU BUDGET 2022 - DE202241

Le Budget 2022 est présenté par l'adjointe aux finances, Audrey Delmotte. Après diverses explications sur le Budget Primitif 2022, Le Conseil Municipal se prononce sur le Budget Primitif 2022 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	983 616.15	983 616.15
Section d'Investissement	597 695.79	597 695.79
<b>TOTAL</b>	<b>1 581 311.94</b>	<b>1 581 311.94</b>

Le budget étant équilibré en fonctionnement recettes et dépenses ainsi qu'en investissement recettes et dépenses.

Le Conseil accepte et vote le Budget 2022 pour un total de 1 581 311.94 € équilibré en dépenses et recettes à l'unanimité

Monsieur le Maire informe que le Comité des fêtes organise la fête locale mais se questionne quant au devenir de cette association.

Ecole : Les travaux vont démarrer en juillet.

### Questions/informations diverses :

Gérard PARAISOT : Une écharpe pour l'adjoint honoraire, Monsieur Marcel CARPENTIER, a été commandée. Elle lui sera remise lors de la cérémonie du 8 mai.

Audrey Delmotte : l'application Intra-Muros est activée. Un accès peut être donné à l'école, aux associations. Une fois tous les onglets activés et renseignés, une démonstration pourra être faite si des membres du conseil le souhaitent.

Coralie Damonez : Tous les producteurs ayant participé en 2021, ont été contactés pour reprendre le marché. Seulement deux producteurs ont répondu, négativement. Le marché ne reprendra donc pas pour le moment.

La commission réfléchit et cherche une autre solution.

Romain CAUCHON : Suite à un problème de nuisance sonore lors de la location de la salle de Bouillancourt à une personne extérieure, la salle de Bouillancourt ne sera désormais louée qu'aux personnes de Moyenneville, Bouillancourt et Bienfay sauf exception.

**RAPPEL : TOUT FEU D'ARTIFICE DEMANDE UNE AUTORISATION PREFERATORALE**

Fin de la séance à 21h30



